

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 14 Décembre 2018

Procès-Verbal

Présents : Mme Bange Tracy, M. Brochet Pierre, Mme Charvin Eric, M. Goujon Claude, Mme Keller Myriam, Mme L'Herbette Christine, M. Nanterme Bernard Pierre, M. Reuter Bernard, M. Rey Jean Marc, M. Rey Ludovic, M. Roy André, M. Sarteur Jean

Absents : M. Barber Marc, M. Faure Thierry, M. Jambon Scheffer Ariane

Pouvoirs donnés :

M. Faure Thierry donne pouvoir à M. Reuter Bernard

Mme Jambon Scheffer Ariane donne pouvoir à M. Goujon Claude

Secrétaire de séance : M. Nanterme Bernard Pierre

ORDRE DU JOUR :

0- élection 1^{er} adjoint

2^{ème} adjoint

3^{ème} adjoint

Et leurs attributions

1- demandes écoles (travaux et matériel) suite au conseil école du 08/11/12

2- renouvellement du contrat de Gilles Morard

3- Repas de Noël des aînés

4- Plan communal de sauvegarde

5- indemnités du receveur municipal

6- Etudes d'un projet de changement des compteurs d'eau

7- rapport étude préalable au transfert de compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales CCBS

8- DIA

9- courriers

10- Devis

11- Questions diverses

Avant l'étude de l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie chaleureusement les nouveaux conseillers élus au 2^{ème} tour de l'élection partielle du 2 décembre 2018 et les invite à réaliser les projets importants proposés pendant la campagne.

Monsieur Brochet Pierre attire l'attention du conseil municipal « sur le manque de cohérence entre le compte rendu affiché et celui remis »

0. Election du 1^{er} adjoint, 2eme adjoint et 3eme adjoint et leurs attributions

Mme Keller conteste l'ordre du jour en particulier l'élection des adjoints. Monsieur le Maire précise que M. Nanterme est nommé premier adjoint dans l'ordre du tableau. le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints a trois.

Sur 14 votants, 2 abstentions et 12 pour.

Mme Keller conteste l'attribution de la compétence école au premier adjoint car elle désire la garder. Monsieur Le maire fait remarquer que Mme Keller a démissionné de son rôle de 1^{er} adjoint et que ses attributions faisaient partie pleinement du poste. Mme Keller demande l'avis du conseil municipal par un vote.
14 votants, 11 pours, 3 abstentions.

Election du 2eme adjoint : M. GOUJON Claude
Votants : 14 / nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2/ nombre de suffrages exprimés : 12/ majorité absolue : 7

Election du 2eme adjoint : M. SARTEUR Jean
Votants : 14 / nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2/ nombre de suffrages exprimés : 12/ majorité absolue : 7

PROJET DE MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

1^{er} Adjoint

Ecole
Garderie - Périscolaire
Vie associative
Jeunesse
Lien avec les personnes âgées
Finances

2eme Adjoint

Urbanisme
Environnement
Développement économique
Lien avec les commerces et l'artisanat
Fêtes et cérémonies
Bulletin municipal
Communication

3eme Adjoint

Voirie
Cimetière
Eau et Assainissement
Entretien des routes et chemins communaux

Mme Keller conteste la somme de 526 164€ annoncé par Monsieur le Percepteur le 21/03/2018 en présence de la secrétaire comptable. Monsieur le maire confirme cette somme à l'instant T.

1. Demandes écoles (travaux et matériels suite au conseil d'école du 08.11.2018)

Monsieur le Maire lit la partie du compte rendu du conseil d'école qui concerne des demandes faite à la mairie : ordinateurs et un rétro projecteur.

Un projet d'achat de 6 ordinateurs portables et un rétro projecteur est accepté à l'unanimité.

Devis EPC : 605.08€ TTC pour un ordinateur et 1538.41€ TTC pour le rétro-projecteur

Devis Darty : 499.00€ TTC

Les devis seront soumis à l'accord du corps professoral.

Monsieur Rey Ludovic, propose une autre entreprise locale. Un devis complémentaire sera demandé.

2. Renouvellement du contrat de Gilles Morard

A l'unanimité, ce contrat est renouvelé pour 6 mois. Monsieur le maire attire l'attention du conseil municipal sur le changement très positif de la manière d'accomplir des tâches dévolues aux deux nouveaux agents et à la qualité de leur travail.

Mme Keller précise que les deux précédents agents peuvent demander leur réintégration en lien avec le statut particulier de la Fonction Publique (disponibilité)

3. Repas des aînés

Un repas avait été proposé avant Noël pour 2018. Les délais impartis étant trop courts ce projet a été reporté. Date retenue le 3 février à la salle des fêtes. Il faut vérifier la disponibilité de la salle des fêtes, du traiteur, et des animateurs.

Monsieur le maire rappelle qu'un sondage avait été réalisé pour permettre aux 130 personnes concernées d'exprimer leur opinion. Résultat : pour le restaurant 7, contre 10 pour la salle des fêtes.

Les remarques négatives pour la salle des fêtes : trop de bruit et le manque de rapidité du service (plat froid)

Monsieur le Maire précise que 2 repas seront servis en 2019.

Les conseillers municipaux effectueront le service.

Mme Keller fait remarquer que peu de monde utilise le kiosque de la paille et qu'il ferme en janvier 2019.

4. Plan communal de sauvegarde

Présenté par le maire il doit être rempli avant fin décembre 2018 par les adjoints.

5. indemnités du receveur municipal

Elle est votée à l'unanimité. Montant de 430.12€

6. Etudes d'un projet de changement des compteurs d'eau

Monsieur le Maire précise que les compteurs doivent être changés régulièrement (tous les 10 ans) d'où une réflexion nécessaire.

Devis Sodeval: 80.00€ pièce

Devis Sogedo: 86.00€ pièce

+ logiciel (5000€) + abonnement

Mme Keller fait remarquer que les compteurs Itron ont les mêmes inconvénients que les compteurs Linky (émissions d'ondes)

7. rapport étude préalable au transfert de compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales CCBS

Monsieur le Maire fait suite au dossier transmis par la CCBS aux conseillers municipaux concernant l'éventuel transfert de la compétence d'eau et assainissement et qu'il faudra se positionner en mars 2019 pour ce transfert soit le 1er janvier 2020 soit le 1er janvier 2022 soit le 1^{er} janvier 2026 ou toute autre proposition par délibération.

M. le maire rappelle que dans le dossier le taux de rentabilité de l'eau potable géré par la commune est en baisse. M. Sarteur précise qu'il faut relever tous les compteurs (église, mairie, SDF, ...) ce qui n'était plus fait.

Mme Keller : communique sa réflexion sur notre pelle et une remorque et s'interroge sur l'opportunité de garder cet outil. La pelle « moisit » dans un entrepôt. Nos agents ont du temps désormais parce que Sodeval intervient. La remorque a coûté 5000€, ne vaut-il pas mieux louer du matériel ? Acquiescement de Monsieur Rey Ludovic.

Décision modificative numéro 2 :

Transfert de crédits du compte 2315 immo en cours installation technique pour un montant de 10500€ au compte 2182 pour un montant de 9300€ matériel de transport et au compte 2188 autres immobilisations corporelles pour un montant de 1200€

8. DIA

Parcelles G426/427 COURSEAU/ JOURGETOUX

Parcelles F873 PREMILLIEU / RICHOS

Parcelles D333 CHAIZE/ GUTTON

Pas de préemption

9. Courriers.

- Du maire de Marignieu concernant les frais affairant à l'utilisation de salles de l'école par d'autres personnes que le corps enseignant.
- De Madame Monin : demande d'éclairage public à Grammont. La demande sera examinée par la commission Voirie. Un devis sera réalisé par la SIEA.

10. Devis

Défibrillateur : voté à l'unanimité

Schiller : 1723.91€ TTC

Manutan: 2618.40€ TTC

Travaux Sodeval : 13 740.00€ voté à l'unanimité

11. Questions diverses

- L'accueil des mariages au premier étage de la mairie sera possible dans l'avenir sur dérogation et à la mairie annexe si présence de personnes à mobilité réduite
- M. Brochet pose la question des convocations « une enveloppe à 2 timbres et en couleur n'est-ce pas trop cher ? » Approbation de Mme Keller.
- D'André Roy : les arroseurs, où en est-on ? M. Brochet rappelle les conditions pour obtenir des subventions. Mme Keller « il s'agit de la vitalité du village » Le festival 2019 n'étant pas confirmé
- Antenne relais Orange : demande de nouvelles par M. Rey Jean Marc. En réponse, le Maire indique au conseil municipal qu'il y a accord du propriétaire M. Morel ainsi que de la société Orange. Lors de la réunion relative à la loi Elan organisée par le SCOT d'Artemare. Monsieur le sénateur a précisé que les démarches relatives à la demande d'antenne étaient administrativement toujours longues.
- Sur la fusion de communes : « mieux vaut parler de création de communes nouvelles » précise M. Le Maire. Il est proposé une réflexion entre plusieurs communes voisines. Le maire rappelle qu'il participe à toutes les réunions comme celle de la vidéo conférence organisée par la CCBS et de Monsieur le Maire de Saint martin de bavel.
- Sur la communication de Facebook présenté par Mme Bange, le conseil municipal accepte le projet de création d'une page Facebook. Acceptation du conseil municipal à la majorité (6 abstentions)
- Mme Bange questionne le conseil municipal « est-ce que la commune veut s'installer une cabane à livres ? » La réponse est positive mais le lieu reste à définir.

- Mme L'herbette attire l'attention du conseil municipal sur le manque de propreté au 1^{er} étage de la mairie et demande à ce que les tables soient changées. Réponse du maire : la société Innovis a été mandatée
- Les Trimax de la Gavinière. Le conseil municipal a reçu par mail un courrier du maire de Saint martin de bavel. La CCBS a relancé le projet par mail, une réponse doit être donnée fin janvier 2019.
Monsieur le maire rappelle le cout important de l'opération.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2018.

Prochain conseil municipal le vendredi 4 janvier 2019

**A Ceyzérieu, le 22/12/2018
Le Maire, Bernard REUTER**



B Reuter

[Handwritten signatures of council members]